



ORDRE NATIONAL
DES CHIRURGIENS-DENTISTES

Élections au conseil régional Grand-Est

Procès-verbal des opérations électorales

L'an deux mille dix-neuf le 6 juin à ...12... h ...35.,

Au siège du Conseil national de l'ordre des chirurgiens-dentistes, sis au 22 rue Émile Ménier à 75016 PARIS,

En application du II de l'article 13 du décret n° 2017-1418 et des dispositions du Code de la santé publique et, en particulier, de ses articles L. 4124-11, L. 4142-7, R. 4124-1, R. 4142-5 et R. 4125-1 et suivants, et du règlement électoral adopté par le Conseil national,

BUREAU DE VOTE

Sous la surveillance des membres du bureau de vote, désignés par le président du conseil national sur proposition du bureau de ce conseil, et composé de :

M Pierre Bouchet , Président

M Marc Ann Bardin Nardel , Assesseur

M Dominique Chaus , Assesseur

DEPOUILLEMENT

Il est procédé au dépouillement par secteur :



ORDRE NATIONAL
DES CHIRURGIENS-DENTISTES

Secteur Aube et Haute-Marne

Il est procédé au dépouillement du secteur Aube et Haute-Marne :

(1)	Nombre d'enveloppes adressées par correspondance ou remises au siège	...13...
(2)	Nombre d'enveloppes déclarées nulles	...0...
(3)	Nombre d'enveloppes à dépouiller (1) - (2)	...13...
	Nombre d'électeurs	18
	Nombre de votants (1)	...13...
(4)	Bulletins blancs	...4...
(5)	Bulletins nuls
	Nombre des suffrages exprimés (3) - (4) et/ou (5)	...9...



ORDRE NATIONAL
DES CHIRURGIENS-DENTISTES

Noms, prénoms, adresses et dates de naissance des candidats (par ordre alphabétique à partir de la lettre F)	Nombre de suffrages obtenus
Binôme	
ROTH-ROCHETON Michèle 68, rue Adolphe Thiers 10120 SAINT ANDRE LES VERGERS Née le 8 avril 1955	AUBRIOT Etienne 23 bis, boulevard Gambetta 52000 CHAUMONT Né le 13 octobre 1966
9	

PROCLAMATION DES CANDIDATS ELUS

L'article R. 4125-17 du Code de la santé publique dispose que

« (...)

Sont proclamés élus en qualité de membres titulaires les binômes de candidats (...) ayant obtenu le plus grand nombre de voix jusqu'à concurrence du nombre de sièges à pourvoir. (...) En cas d'égalité des voix, le binôme de candidats comportant le candidat le plus âgé (...) est proclamé élu ».

En conséquence, ont été proclamés membres du conseil régional de l'ordre des chirurgiens-dentistes du Grand-Est – Secteur Aube et Haute-Marne comme réunissant les conditions prévues par la loi :

Noms et prénoms (par ordre numérique et décroissant)	Nombre de voix (en chiffre)
Secteur Aube et Haute-Marne	
Binôme	
Roth - Rocheton	Aubriot
9	



ORDRE NATIONAL
DES CHIRURGIENS-DENTISTES

Secteur Bas-Rhin

Il est procédé au dépouillement du secteur Bas-Rhin :

(1)	Nombre d'enveloppes adressées par correspondance ou remises au siège9.....
(2)	Nombre d'enveloppes déclarées nulles0.....
(3)	Nombre d'enveloppes à dépouiller (1) - (2)9.....
	Nombre d'électeurs	9
	Nombre de votants (1)9.....
(4)	Bulletins blancs0.....
(5)	Bulletins nuls0.....
	Nombre des suffrages exprimés (3) - (4) et/ou (5)9.....



ORDRE NATIONAL
DES CHIRURGIENS-DENTISTES

Noms, prénoms, adresses et dates de naissance des candidats (par ordre alphabétique à partir de la lettre F)	Nombre de suffrages obtenus
Binôme 1	
LOTH Benoît 49, avenue du Général de Gaulle 67201 ECKBOLSHEIM Né le 15 décembre 1957	CONSTANS Christine 44a, rue du Maréchal Foch 67540 OSTWALD Née le 21 septembre 1965
Binôme 2	
LAFOND David 1, rue de la première Armée 67000 STRASBOURG Née le 16 janvier 1972	SIEBERT Pascale 8, place des Halles 67000 STRASBOURG Née le 23 juin 1962
Binôme 3	
MUSSET Anne-Marie 5, rue de Haslach 67200 STRASBOURG Née le 8 février 1955	DANNER Marc 8A, rue de la Gare 67340 INGWILLER Né le 4 juillet 1954

PROCLAMATION DES CANDIDATS ELUS

L'article R. 4125-17 du Code de la santé publique dispose que

« (...)

Sont proclamés élus en qualité de membres titulaires les binômes de candidats (...) ayant obtenu le plus grand nombre de voix jusqu'à concurrence du nombre de sièges à pourvoir. (...) En cas d'égalité des voix, le binôme de candidats comportant le candidat le plus âgé (...) est proclamé élu ».

En conséquence, ont été proclamés membres du conseil régional de l'ordre des chirurgiens-dentistes du Grand-Est – Secteur Bas-Rhin comme réunissant les conditions prévues par la loi :



ORDRE NATIONAL
DES CHIRURGIENS-DENTISTES

Noms et prénoms (par ordre numérique et décroissant)	Nombre de voix (en chiffre)
Secteur Bas-Rhin	
Binôme 1 G. Th. - G. F. A. S.	8
Binôme 2 L. J. - S. C. A. R.	7



ORDRE NATIONAL
DES CHIRURGIENS-DENTISTES

Secteur Haut-Rhin

Il est procédé au dépouillement du secteur Haut-Rhin :

(1)	Nombre d'enveloppes adressées par correspondance ou remises au siège	8
(2)	Nombre d'enveloppes déclarées nulles	0
(3)	Nombre d'enveloppes à dépouiller (1) - (2)	
	Nombre d'électeurs	9
	Nombre de votants (1)	8
(4)	Bulletins blancs	0
(5)	Bulletins nuls	0
	Nombre des suffrages exprimés (3) - (4) et/ou (5)	8



ORDRE NATIONAL
DES CHIRURGIENS-DENTISTES

Noms, prénoms, adresses et dates de naissance des candidats (par ordre alphabétique à partir de la lettre F)	Nombre de suffrages obtenus		
<p style="text-align: center;">Binôme</p> <table><tr><td>ROMBOURG Anne Hôpitaux civils de Colmar 39, avenue de la Liberté 68024 COLMAR Cedex Née le 11 février 1963</td><td>VAUFREY Jean-Christophe 47, rue du Général de Gaulle 68800 THANN Né le 9 octobre 1974</td></tr></table>	ROMBOURG Anne Hôpitaux civils de Colmar 39, avenue de la Liberté 68024 COLMAR Cedex Née le 11 février 1963	VAUFREY Jean-Christophe 47, rue du Général de Gaulle 68800 THANN Né le 9 octobre 1974	8
ROMBOURG Anne Hôpitaux civils de Colmar 39, avenue de la Liberté 68024 COLMAR Cedex Née le 11 février 1963	VAUFREY Jean-Christophe 47, rue du Général de Gaulle 68800 THANN Né le 9 octobre 1974		

PROCLAMATION DES CANDIDATS ELUS

L'article R. 4125-17 du Code de la santé publique dispose que

« (...)

Sont proclamés élus en qualité de membres titulaires les binômes de candidats (...) ayant obtenu le plus grand nombre de voix jusqu'à concurrence du nombre de sièges à pourvoir. (...) En cas d'égalité des voix, le binôme de candidats comportant le candidat le plus âgé (...) est proclamé élu ».

En conséquence, ont été proclamés membres du conseil régional de l'ordre des chirurgiens-dentistes du Grand-Est – Secteur Haut-Rhin comme réunissant les conditions prévues par la loi :

Noms et prénoms (par ordre numérique et décroissant)	Nombre de voix (en chiffre)
Secteur Haut-Rhin	
Binôme	
RomboURG Vaufrey	8



ORDRE NATIONAL
DES CHIRURGIENS-DENTISTES

Secteur Marne et Ardennes

Il est procédé au dépouillement du secteur Marne et Ardennes :

(1)	Nombre d'enveloppes adressées par correspondance ou remises au siège	14
(2)	Nombre d'enveloppes déclarées nulles	0
(3)	Nombre d'enveloppes à dépouiller (1) - (2)
	Nombre d'électeurs	18
	Nombre de votants (1)	14
(4)	Bulletins blancs	2
(5)	Bulletins nuls
	Nombre des suffrages exprimés (3) - (4) et/ou (5)	12



ORDRE NATIONAL
DES CHIRURGIENS-DENTISTES

Noms, prénoms, adresses et dates de naissance des candidats (par ordre alphabétique à partir de la lettre F)	Nombre de suffrages obtenus
Binôme 1	
GELU-BOUVY Laurence 25, avenue de la Marne 08000 LA FRANCHEVILLE Née le 14 janvier 1964	TRICOTTEUX Philippe Groupe médical Saint Nicolas 22, rue Pierre Vaudon 51190 AVIZE Né le 12 décembre 1959
	12

PROCLAMATION DES CANDIDATS ELUS

L'article R. 4125-17 du Code de la santé publique dispose que

« (...)

Sont proclamés élus en qualité de membres titulaires les binômes de candidats (...) ayant obtenu le plus grand nombre de voix jusqu'à concurrence du nombre de sièges à pourvoir. (...) En cas d'égalité des voix, le binôme de candidats comportant le candidat le plus âgé (...) est proclamé élu ».

En conséquence, ont été proclamés membres du conseil régional de l'ordre des chirurgiens-dentistes du Grand-Est – Secteur Marne et Ardennes comme réunissant les conditions prévues par la loi :

Noms et prénoms (par ordre numérique et décroissant)	Nombre de voix (en chiffre)
Secteur Marne et Ardennes	
Binôme	
Gelu - Bouvy	Tricotteux
	12



ORDRE NATIONAL
DES CHIRURGIENS-DENTISTES

Secteur Meurthe-et-Moselle

Il est procédé au dépouillement du secteur Meurthe-et-Moselle :

(1)	Nombre d'enveloppes adressées par correspondance ou remises au siège	8.....
(2)	Nombre d'enveloppes déclarées nulles	1.....
(3)	Nombre d'enveloppes à dépouiller (1) - (2)	7.....
	Nombre d'électeurs	9
	Nombre de votants (1)	7.....
(4)	Bulletins blancs	2.....
(5)	Bulletins nuls
	Nombre des suffrages exprimés (3) - (4) et/ou (5)	5.....



ORDRE NATIONAL
DES CHIRURGIENS-DENTISTES

Noms, prénoms, adresses et dates de naissance des candidats (par ordre alphabétique à partir de la lettre F)	Nombre de suffrages obtenus		
<p style="text-align: center;">Binôme</p> <table><tr><td>PASDZIERNY Michel 1, promenade du Val des Faulx 54760 FAULX Né le 29 septembre 1964</td><td>VEZAIN Jamila 165, avenue André Malraux 54600 VILLERS Lès NANCY Née le 11 octobre 1980</td></tr></table>	PASDZIERNY Michel 1, promenade du Val des Faulx 54760 FAULX Né le 29 septembre 1964	VEZAIN Jamila 165, avenue André Malraux 54600 VILLERS Lès NANCY Née le 11 octobre 1980	5
PASDZIERNY Michel 1, promenade du Val des Faulx 54760 FAULX Né le 29 septembre 1964	VEZAIN Jamila 165, avenue André Malraux 54600 VILLERS Lès NANCY Née le 11 octobre 1980		

PROCLAMATION DES CANDIDATS ELUS

L'article R. 4125-17 du Code de la santé publique dispose que

« (...)

Sont proclamés élus en qualité de membres titulaires les binômes de candidats (...) ayant obtenu le plus grand nombre de voix jusqu'à concurrence du nombre de sièges à pourvoir. (...) En cas d'égalité des voix, le binôme de candidats comportant le candidat le plus âgé (...) est proclamé élu ».

En conséquence, ont été proclamés membres du conseil régional de l'ordre des chirurgiens-dentistes du Grand-Est – Secteur Meurthe-et-Moselle comme réunissant les conditions prévues par la loi :

Noms et prénoms (par ordre numérique et décroissant)	Nombre de voix (en chiffre)		
Secteur Meurthe-et-Moselle			
<p style="text-align: center;">Binôme</p> <table><tr><td>Pasdzieny</td><td>Uzain</td></tr></table>	Pasdzieny	Uzain	5
Pasdzieny	Uzain		



ORDRE NATIONAL
DES CHIRURGIENS-DENTISTES

Secteur Moselle

Il est procédé au dépouillement du secteur Moselle :

(1)	Nombre d'enveloppes adressées par correspondance ou remises au siège	8
(2)	Nombre d'enveloppes déclarées nulles	1
(3)	Nombre d'enveloppes à dépouiller (1) - (2)	7
	Nombre d'électeurs	9
	Nombre de votants (1)
(4)	Bulletins blancs	0
(5)	Bulletins nuls	0
	Nombre des suffrages exprimés (3) - (4) et/ou (5)	7



ORDRE NATIONAL
DES CHIRURGIENS-DENTISTES

Noms, prénoms, adresses et dates de naissance des candidats (par ordre alphabétique à partir de la lettre F)	Nombre de suffrages obtenus
Binôme	
BARETH Nathalie 1, avenue Julien Absalon 57970 YUTZ Née le 16 août 1963	DEGEN Alain 2, place de la Victoire 57500 SAINT AVOLD Né le 20 octobre 1950
7	

PROCLAMATION DES CANDIDATS ELUS

L'article R. 4125-17 du Code de la santé publique dispose que

« (...)

Sont proclamés élus en qualité de membres titulaires les binômes de candidats (...) ayant obtenu le plus grand nombre de voix jusqu'à concurrence du nombre de sièges à pourvoir. (...) En cas d'égalité des voix, le binôme de candidats comportant le candidat le plus âgé (...) est proclamé élu ».

En conséquence, ont été proclamés membres du conseil régional de l'ordre des chirurgiens-dentistes du Grand-Est – Secteur Moselle comme réunissant les conditions prévues par la loi :

Noms et prénoms (par ordre numérique et décroissant)	Nombre de voix (en chiffre)
Secteur Moselle	
Binôme	
<i>Bareth</i>	<i>Dejen</i>
7	



ORDRE NATIONAL
DES CHIRURGIENS-DENTISTES

Secteur Vosges et Meuse

Il est procédé au dépouillement du secteur Vosges et Meuse :

(1)	Nombre d'enveloppes adressées par correspondance ou remises au siège	16
(2)	Nombre d'enveloppes déclarées nulles	2
(3)	Nombre d'enveloppes à dépouiller (1) - (2)	14
	Nombre d'électeurs	18
	Nombre de votants (1)
(4)	Bulletins blancs	1
(5)	Bulletins nuls
	Nombre des suffrages exprimés (3) - (4) et/ou (5)	13



ORDRE NATIONAL
DES CHIRURGIENS-DENTISTES

Noms, prénoms, adresses et dates de naissance des candidats (par ordre alphabétique à partir de la lettre F)	Nombre de suffrages obtenus
<p style="text-align: center;">Binôme</p> <p>FREMONT-SONNET Ludmila 6, avenue Albert 1er 55100 VERDUN Née le 14 mars 1959</p> <p>TISSERAND Alain Place Lyautey 88800 VITTEL Né le 2 avril 1959</p>	13

PROCLAMATION DES CANDIDATS ELUS

L'article R. 4125-17 du Code de la santé publique dispose que

« (...)

Sont proclamés élus en qualité de membres titulaires les binômes de candidats (...) ayant obtenu le plus grand nombre de voix jusqu'à concurrence du nombre de sièges à pourvoir. (...) En cas d'égalité des voix, le binôme de candidats comportant le candidat le plus âgé (...) est proclamé élu ».

En conséquence, ont été proclamés membres du conseil régional de l'ordre des chirurgiens-dentistes du Grand-Est – Secteur Vosges et Meuse comme réunissant les conditions prévues par la loi :

Noms et prénoms (par ordre numérique et décroissant)	Nombre de voix (en chiffre)
Secteur Vosges et Meuse	
<p style="text-align: center;">Binôme</p> <p>Fremont - Sonnet Tisserand</p>	13



ORDRE NATIONAL
DES CHIRURGIENS-DENTISTES

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

Résumé de la ou des observations ou contestations avec noms et adresses des signataires de cette contestation qui devra être jointe obligatoirement au présent procès-verbal.

RAS

CLOTURE DU PROCES-VERBAL

Le présent procès-verbal, dressé et clos le ...6 juin..... à 13 h 05 en double expédition, a été, après lecture à haute voix, signé par le Président et les Membres du bureau électoral.

Signature du Président
du bureau électoral

Signature d'un assesseur
du bureau électoral

Signature d'un assesseur
du bureau électoral